

# Gestion des matières résiduelles

## Quoi mettre où ?

### Bac bleu :

- ✓ Papier, annuaires, catalogues, circulaires, magazines journaux et livres
- ✓ Assiettes en aluminium
- ✓ Boîtes de carton (aplaties et ficelées)
- ✓ Boîtes de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, etc.
- ✓ Boîtes de conserve, couvercles et bouchons
- ✓ Bouteilles ayant contenu des liquides de toutes sortes, incluant shampoing et lessive
- ✓ Bouteilles et pots de toutes formes et de toutes couleurs (inutile d'enlever les étiquettes)
- ✓ Branches
- ✓ Canettes d'aluminium
- ✓ Chemises de classement
- ✓ Conserves (boîtes de conserve)
- ✓ Contenants de lait et jus
- ✓ Contenants de yogourt, margarine ou graisse, et autres contenants, couvercles et bouchons
- ✓ Couvercles en métal (boîtes de conserve)
- ✓ Emballages en plastique (lait, essuie-tout, etc.)
- ✓ Enveloppes (même avec fenêtre)
- ✓ Feuilles de papier (même avec agrafes)
- ✓ Fibres
- ✓ Métal
- ✓ Papier d'aluminium et contenants propres
- ✓ Plastiques agricoles
- ✓ Plastiques no 1 à 4, 5 et 7
- ✓ Sacs à pain ou pâtisserie (sans gras)
- ✓ Sacs d'épicerie et de magasinage
- ✓ Sacs de nettoyage à sec
- ✓ Sacs de papier
- ✓ Sacs de plastique propre
- ✓ Sacs de produits alimentaires, propre
- ✓ Tubes et rouleaux de carton
- ✓ Verre clair ou de couleur

### Collecte des feuilles et herbes

- ✓ Feuilles d'arbres, aiguilles de conifères
- ✓ Fleurs, plantes, gazon, foin, paille
- ✓ Gazon coupé
- ✓ Feuilles mortes

## **Bac brun**

- ✓ Papier
- ✓ Aiguilles de pin et cocotte
- ✓ Arbustes
- ✓ Boîtes de repas pour emporter
- ✓ Café moulu et filtre, sachets de thé et d'infusions
- ✓ Cendres complètement éteintes et refroidies
- ✓ Cheveux et poils d'animaux
- ✓ Copeaux, écorce
- ✓ Coquilles d'oeuf, noix et écales d'arachides
- ✓ Couches, produits sanitaires
- ✓ Feuilles d'arbres, aiguilles de conifères
- ✓ Fleurs, plantes, gazon, foin, paille
- ✓ Fruits, légumes et leurs pelures
- ✓ Gâteaux, pâtisseries, muffins, bonbons
- ✓ Gazon coupé
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Nourriture d'animaux domestiques
- ✓ Os (petits, volailles)
- ✓ Paille et foin et sciure de bois
- ✓ Pains, pâtes alimentaires, riz, céréales
- ✓ Papier et carton souillés par des matières alimentaires
- ✓ Papier ou carton souillé ou gras
- ✓ Produits laitiers solides
- ✓ Résidus de jardin et de plate-bande
- ✓ Résidus de jardinage (plants de fleurs ou de légumes)
- ✓ Résidus de taille de haie
- ✓ Tout aliment cru ou cuit
- ✓ Vaisselles en carton
- ✓ Viandes, volailles, poissons et fruits de mer

## **Organismes de charité**

- ✓ Appareils électroniques
- ✓ Vitre (portes et fenêtres)
- ✓ Jouets et outils composés de plusieurs matières
- ✓ Lumières de Noël (fils)
- ✓ Meubles
- ✓ Peinture
- ✓ Petits appareils ménagers
- ✓ Textiles
- ✓ Vélos – pièces de vélos
- ✓ Verres à boire
- ✓ Vêtements

## **Bac noir**

- ✓ Ampoules électriques
- ✓ Boyaux d'arrosage
- ✓ Briquettes de barbecue
- ✓ Caoutchouc
- ✓ Coquilles d'huîtres et moules
- ✓ Emballage-cadeau métallisé
- ✓ Enveloppes matelassées
- ✓ Excréments (chats, chiens et humains)
- ✓ Litière à chats
- ✓ Mauvaises herbes montées en graine ou rampantes
- ✓ Miroir
- ✓ Os (gros, carcasse d'animaux)
- ✓ Papier ciré, autocollants et papier peint
- ✓ Papier d'aluminium souillé
- ✓ Papier métallique (ex. : barres tendres)
- ✓ Papier photographique
- ✓ Pellicule souillée
- ✓ Plastiques no 6
- ✓ Porcelaine et céramique, pyrex et vaisselle cassée
- ✓ Poussière d'aspirateur
- ✓ Produits composites, comme les cartables
- ✓ Serviettes hygiéniques
- ✓ Styromousse
- ✓ Tubes et pompes de dentifrice
- ✓ Ustensiles en plastique
- ✓ Vitre (portes et fenêtres)

## **Collecte des RDD**

- ✓ Ampoules électriques
- ✓ Aérosol plein ou vide
- ✓ Ampoules fluo compactes
- ✓ Antigels
- ✓ Appareils électroniques
- ✓ Autres résidus domestiques avec un pictogramme de dangerosité
- ✓ Batteries et piles
- ✓ Bonbonnes de propane et cartouches de gaz uniservice
- ✓ Boules à mites (naphtalène)
- ✓ Cartouches d'encre
- ✓ Chaux
- ✓ Conteneurs de peinture vide
- ✓ Cyanures

- ✓ Fluorescents
- ✓ Huiles usagées et filtres
- ✓ Matériaux contaminés par des pesticides
- ✓ Médicaments
- ✓ Tube fluorescent

### **Encombrants**

- ✓ Meubles, mobilier (bureau, table, chaise, divan, etc.)
- ✓ Matelas
- ✓ Tout autre rebus qui n'entre pas dans le bac noir ou vert et qui ne figure pas parmi les déchets admissibles des autres collectes

### **Parc de récupération – Écocentre**

1481, rue Raoul-Charrette à Joliette (parc industriel) / 450 759-9007

Horaire d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, du lundi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Horaire d'hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, vendredi et samedi seulement, de 9 h à 16 h 30

Matières résiduelles admissibles au parc de récupération, pré-triées :

- ✓ Bois
- ✓ Arbres de Noël sans décorations
- ✓ Branches d'émondage
- ✓ Copeaux
- ✓ Terre non contaminée incluant le sable
- ✓ Métal, fer, aluminium, cuivre et autres métaux
- ✓ Matériaux de construction et de démolition
- ✓ Pneus usés d'automobiles sans les jantes
- ✓ Électroménagers (à l'exception des appareils contenant des halocarbures (fréon), lesquels vont dans la collecte des RDD)
- ✓ Vélos et pièces de vélos
- ✓ Pièces de béton, roches, asphalte, briques

Les résidentes et résidents ont droit à quatre (4) visites gratuites par année, avec preuve de résidence.

Les industries et commerces devront déboursier des frais.